

La Caselle

Enchênée

JUIN 2014 - N° 36

LA GAZETTE DE L'ASEL



*Association de Sauvegarde de
l'Environnement du pays de
Lalbenque*

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Nous venons de traverser une période électorale intense avec, coup sur coup, les municipales et les européennes. Nous ne parlerons pas ici, bien qu'il y ait beaucoup à en dire, du choc des résultats des européennes avec la poussée du Front National et l'écroulement, en corollaire, des partis traditionnels.

Malgré une forte abstention, nous avons donc majoritairement voté. Et après ? En déposant notre bulletin de vote dans l'urne, nous avons le sentiment du devoir accompli et d'être ainsi de bons citoyens...en attendant les prochaines échéances des régionales-départementales, en décembre 2015, où nous irons de nouveau revoter. Est-ce cela la démocratie ? Nous connaissons tous la phrase célèbre de Winston Churchill «La démocratie est le pire des régimes, à l'exception de tous les autres déjà essayés dans le passé ».

Si la démocratie n'est que le dépôt d'un bulletin de vote environ une fois par an, on comprend que ce mot se vide peu à peu de son sens et que beaucoup de nos concitoyens en viennent jusqu'à bouder le chemin des urnes, d'autant que les promesses des hommes politiques sont rarement tenues et que les citoyens ont conscience que les vrais pouvoirs ne sont plus dans les mains des politiques mais dans celles des lobbys, des oligarques de tous poils et de la haute finance...le tout noyé dans le grand chaudron de la mondialisation. Raymond Aron ne disait-il pas en son temps : «Plus grande est la surface de la société couverte par l'État, moins celui-ci a de chances d'être démocratique ».

Si cette forme de démocratie, pour laquelle se sont battus nos ancêtres, est bien malade, moribonde même, il faut chercher, au niveau local tout au moins, à inventer une autre forme de démocratie qui ne se limiterait pas au minimum syndical du bulletin glissé

dans l'urne une fois par an. On pourrait l'appeler «démocratie participative». L'idée est simple : les citoyens non élus peuvent participer, à leur manière, dans les domaines qui les intéressent, aux réflexions, propositions et décisions qui touchent à la vie locale... sans s'en remettre aveuglément pendant 5 ou 6 ans à ceux à qui le pouvoir a été confié. Il faut pour mettre en place une telle démocratie deux conditions. Elle requiert évidemment des citoyens non élus responsables, désireux de s'engager dans la vie publique mais également des élus qui acceptent d'écouter leurs administrés et de tenir compte des divers avis émis au cours de leur mandature, dans un échange permanent de débats et de points de vue sur des sujets qui font question.

Pour qu'une telle démocratie participative soit réelle et vivante, elle ne peut pas se passer de règles et de structures dans lesquelles elle pourra s'exprimer. Je vois, pour ma part, à l'échelon d'une commune comme Lalbenque, 3 structures à mettre en place pour que le mot «démocratie» prenne véritablement tout son sens et ne soit pas qu'un vain mot.

Premièrement, l'ouverture des six commissions municipales officielles (*voirie, communication, vie scolaire, cadre de vie, bâtiments, vie associative*) à des citoyens non élus, à raison de 50 % d'élus et de 50 % de non élus...chaque membre, élu ou non, ayant le même droit de vote au sein de chaque commission. Une commission ayant pour but de réfléchir et de faire des propositions, c'est, au final, le conseil municipal qui garde la main et qui prend les décisions à la majorité.

Deuxièmement, la création de commissions extra-municipales sur des sujets précis qui ne relèvent pas des compétences attribuées aux six commissions officielles.

Pour illustrer mon propos, pourquoi ne pas créer à Lalbenque, une commission « Energie » qui aurait pour but, dans le cadre de la loi sur la Transition Energétique, de réfléchir à la question des économies d'énergies et des énergies renouvelables...et également une commission «Petit patrimoine» qui aurait pour but de répertorier l'ensemble du petit patrimoine local et de réfléchir aux moyens de sauver ou de rénover ce qui peut l'être encore avec des associations de bénévoles, des artisans compétents et une aide financière publique...comme ce fut le cas pour la caselle de Nouel.

Troisièmement, le recours aux référendums locaux. Dans chaque commune, des sujets épineux divisent la population. Chacun est en droit de donner son avis et, après quelques réunions publiques destinées à informer et à débattre, c'est la consultation populaire qui tranche et le conseil municipal doit se conformer à la décision exprimée par les citoyens. La commune de

Lalbenque n'a connu qu'un seul référendum en 25 ans, en 1989, sur la question de l'autoroute....et depuis, plus rien ! Pourquoi les élus ont-ils une telle appréhension de ces consultations? Pourquoi la Suisse, avec ses 8 millions d'habitants et ses 26 cantons, serait-elle capable d'organiser plusieurs référendums par an (*des votations*) alors que nous, français, sommes si timides, si frileux devant un outil démocratique pourtant peu coûteux et qui est le cœur même de la démocratie ?

Voilà quelques pistes de réflexions que l'ASEL soumet aux lecteurs de la Caselle Enchênée et qui, je l'espère, seront débattues et mises en place dans les divers conseils municipaux des 23 communes de notre Communauté de Communes. A mon humble niveau et avec mes maigres moyens, je m'efforce de m'y employer au sein du conseil municipal de Lalbenque.

Daniel Pasquier

DU PLATEAU DE MILLEVACHES AUX 1000 VACHES DU PLATEAU

Après avoir pendant des années subi un exode agricole et rural intense, le plateau de Millevaches et le Limousin ont récemment connu un regain d'activités (*installation d'agriculteurs, d'artisans et de nouveaux habitants*) qui a légitimement conduit les élus à chanter les louanges du développement local. Il semblerait bien cependant que, là-bas comme ailleurs, l'arbre de la renaissance continue encore à cacher la forêt du tsunami productiviste.

Car à la fin du mois d'août 2011, la population de la commune de Drucat et de ses environs sur le plateau de la Somme, découvrit qu'un projet d'implantation d'un élevage laitier industriel avait été déposé par un entrepreneur de BTP de la région Nord pas de Calais. Qualifié de «ferme des 1000 vaches» par ses opposants, cet élevage de 1000 vaches laitières et de 750 veaux serait appelé à devenir la plus grande «ferme-usine» de France et comporterait un méthaniseur de grande puissance à partir duquel le «porteur de projet»(!) voudrait produire de l'électricité.

Selon l'association «NOVISSEN» (*Nos villages se soucient de leur environnement*) créée très rapidement pour s'opposer à la mise en œuvre de ce projet industriel, il était impératif de le faire annuler car il mettrait en péril la santé, la sécurité, l'environnement et l'emploi, et posait la question de la condition animale. Les animaux seraient en effet emprisonnés dans des bâtiments immenses, traits automatiquement trois fois par jour, nourris avec des produits importés susceptibles de contenir des OGM, bourrés d'antibiotiques et soumis à des stress et des

abattages massifs pour fournir une viande de réforme de piètre qualité. Après réalisation d'une étude d'impact, les rejets du méthaniseur ont ainsi été déclarés «acceptables en termes toxiques et cancérigènes». Plus encore, 2700ha seraient nécessaires pour épandre les 40 000 tonnes annuelles de boues résiduelles issues de cette activité.

Après avoir comme d'habitude et sans succès épuisé tout l'arsenal des recours juridiques disponibles pour contrer ce type d'opération, les opposants au projet emmenés par des militants de la Confédération paysanne et par leur porte-parole Laurent Pinatel, décidèrent de procéder au démontage d'un des bâtiments de cette «ferme-usine». Ils furent immédiatement arrêtés et accusés de «vol et de recel aggravé». Passons sur les multiples négociations qui impliquèrent évidemment le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll qui déclara ne pas avoir le pouvoir de s'opposer au projet, et qui aboutirent à envisager de ramener la taille de cet élevage industriel à «seulement» 500 vaches !

Déterminés à ne pas céder alors que leurs camarades avaient été placés en garde à vue, les militants de la Confédération paysanne obtinrent un rendez-vous à la Préfecture de Rodez le 30 mai 2014 avec Philippe Vinçon, conseiller du Président de la république pour les questions agricoles. Ce dernier accompagnait en effet François Hollande lors de son déplacement pour l'inauguration du musée dédié au peintre Pierre Soulages à Rodez.

C'est lors de cette entrevue que les syndicalistes de la Confédération paysanne décidèrent de placer à leur tour le conseiller du Président en «garde à vue» et de ne le relâcher que lorsque leurs camarades auraient été libérés. Ce qu'ils finirent par obtenir bien que les leurs aient été mis sous contrôle judiciaire jusqu'à la tenue de leur procès qui devrait avoir lieu le 1er juillet.

Affaire à suivre bien entendu car, comme cela est déjà le cas pour la construction de l'aéroport de Notre Dame des Landes, les tenants du «progrès» ne voudront absolument pas renoncer à la poursuite de l'industrialisation de la vie, quelles qu'en soient les formes.

Alors que ces opérations hors normes présentent un caractère complètement démesuré, les opposants demeurent toujours minoritaires car la plupart des gens continue à faire comme si la poursuite de ces innovations tous azimuts ne faisait pas système. Ils n'établissent donc aucun lien entre le fait que 2 milliards de téléphones portables ont été vendus l'année dernière, que ces ventes vont continuer à augmenter et qu'il est déjà impossible de contrôler la destruction des appareils dont on se débarrasse et de neutraliser les déchets qu'ils contiennent. Plus gravement encore peut-être pour l'avenir de l'humanité, une récente étude épidémiologique vient de souligner un déclin significatif de la concentration en spermatozoïdes du sperme dans de nombreux pays et en Espagne en particulier (*plus de six jeunes concernés sur dix*). Mais ce phénomène affecte aussi

l'Aquitaine et Midi-Pyrénées où le déclin est plus marqué que la moyenne. Le protocole de l'enquête a ainsi permis d'en attribuer les causes probables à des facteurs environnementaux: «ces deux régions présentent une population importante susceptible d'être exposée à des produits tels que les pesticides, pouvant perturber le fonctionnement hormonal. Leurs activités viticoles sont celles où l'on utilise le plus de pesticides proportionnellement à la surface agricole».

Ces résultats ne font que confirmer ceux du Professeur Charles Sultan, pédiatre-endocrinologue au CHU de Montpellier et membre du CRIIGEN, sur l'augmentation du nombre de malformations sexuelles qui affectent les enfants de viticulteurs et d'arboriculteurs gros utilisateurs de pesticides.

Dans un tel contexte, l'ouverture de la coupe du monde de football au Brésil constitue fort heureusement un excellent anxiolytique pour les natures inquiètes. A condition bien sûr de ne pas penser aux milliers de personnes qui ont été expulsées pour construire les stades gigantesques dont les coûts de maintenance exorbitants auraient pourtant de quoi nous effrayer. Pendant que nos héros modernes vont s'employer à nous vendre du «rêve», le défrichage de la forêt amazonienne va se poursuivre au profit du développement de cultures OGM et les indiens déracinés viendront encore grossir la population des favelas. Dormez donc braves gens pendant que le progrès fait rage ! L'industrie et la finance s'occupent du reste.

Yves Dupont



PLANTATION DES MAIS

« HONNEUR À NOTRE ÉLU »

Cette année encore, la tradition a été respectée : les nouveaux élus de la commune de Lalbenque ont sacrifié à cet ancien rituel de planter un mai devant leur maison ou, à défaut, d'accrocher la fameuse pancarte tricolore portant l'inscription «Honneur à notre élu». Les nouveaux élus de la liste «Pouget» ont fait cette cérémonie le week-end du 18 mai et les trois élus de la liste «Nodari» une semaine plus tard. Seul Daniel Pasquier, l'élu de la liste écologiste, n'a pas jugé bon de se plier à cette tradition.

On peut trouver de bonnes raisons de perpétuer cette coutume. Ces arbres renvoient aux arbres de la Liberté qui ont été plantés à plusieurs reprises depuis 1789 et à chaque révolution du XIX^{ème} siècle ainsi qu'aux arbres de la paix dressés au lendemain de l'armistice de 1918 et à ceux qui ont été plantés pour le bicentenaire de la Révolution en 1989.

On peut y voir le désir de fêter entre voisins et amis une victoire électorale et le plaisir d'avoir été choisi par les électeurs pour gérer la commune pendant six ans. Certes ! Mais pourquoi utiliser encore ce slogan étonnant «Honneur à notre élu» qui laisse parfois les touristes de passage. Le mot «Honneur» est loin d'être un mot neutre. Il renvoie à un certain prestige, à une position sociale au-dessus du panier...Y aurait-il de la fierté à avoir été élu au conseil municipal ? Cette question interroge, plus profondément, sur les motivations - conscientes ou inconscientes - qui poussent certains citoyens à vouloir entrer dans un conseil municipal et sur la conception que les uns et les autres ont de leur mandat.

Pour ma part, il est clair qu'il n'y a aucun honneur et aucune fierté à être élu. C'est la notion d'engagement au service de la population qui était le fondement des candidats de la liste «Lalbenque-Écologie» avec ce désir de faire des propositions nouvelles et d'apporter de la pluralité au sein de ce conseil sans opposition depuis 25 ans.

Avec nos 17 % et un élu, nous avons réussi notre pari...

en partie seulement car nous avons le secret espoir d'obtenir deux élus. A la place des notions d'honneur qui pavoisent en haut des maïs, il serait préférable d'y voir figurer des mots comme «service» ou



«engagement». Certains parlent même de sacerdoce quand l'élu est entièrement consacré à sa tâche. Heureusement, il y en a encore quelques-uns.

Si honneur il doit y avoir, c'est en fin de mandat que l'on devrait planter les maïs pour honorer ceux et celles qui se sont acquittés courageusement, au quotidien, de la fonction qui a été la leur pendant six ans, au service d'une population qui les a portés au pouvoir.

Depuis des années, l'image que donnent les élus de notre pays, à tous les niveaux, est de plus en plus dégradée. On les soupçonne justement d'être à la recherche des honneurs et du pouvoir et de devenir au fil du temps des petits épiciers de tambouilles électorales parfois nauséabondes. Je ne suis pas sûr que les «Honneur à notre élu» que nous avons vu fleurir ça et là dans nos villages soient le meilleur moyen de redorer cette image.

Daniel Pasquier

UNE INITIATIVE À AUJOLS

La nouvelle équipe municipale d'Aujols, consciente des frais engendrés pour les nouveaux élus et en même temps soucieuse de préserver les arbres, a souhaité être représentée par un «mai» unique symbolisant l'ensemble des élus. C'est un acte

symbolique fort. Ce fut un moment émouvant et largement partagé par beaucoup d'aujolois qui ont pu se réjouir de l'alliance d'une partie de la précédente municipalité avec des éléments plus jeunes et de nouvelles énergies.

Dany Fayet



DÉSHERBANTS ET COLLECTIVITÉS

Lors de la campagne électorale, la liste « Lalbenque-Ecologie » avait proposé dans son programme l'abandon des herbicides par la municipalité de Lalbenque pour l'entretien des espaces verts et trottoirs de la commune. Il nous avait été répondu publiquement que les produits utilisés étaient sans danger car préconisés par le Ministère de l'Agriculture. Naïfs, nous l'avions cru.

Après enquête, on découvre que l'herbicide utilisé par la mairie de Lalbenque et par bien d'autres hélas s'appelle le SABRE PJT des laboratoires Nufarm et que le produit efficace dans cet herbicide n'est autre que le glyphosate, à raison de 120 g/l... autrement dit le fameux principe actif du Roundup, tant décrié par les défenseurs de l'environnement. A quoi ça sert de se donner bonne conscience en évitant le Roundup de Monsanto si on utilise le même principe actif ? Tour de passe-passe, méconnaissance du produit ou simple hypocrisie ? C'est trop facile de se réfugier derrière des autorisations ministérielles pour utiliser sans scrupule des produits dont la dangerosité est de plus en plus dénoncée.

Connu pour ses publications sur la toxicité du maïs OGM de Monsanto et sur la toxicité du Roundup, le professeur Gilles-Eric Séralini vient de dévoiler une nouvelle étude dans laquelle il déclare que les pesticides sont de « 2 à 1000 fois plus toxiques

qu'annoncés ». Il a concentré ses recherches sur les neuf principaux pesticides utilisés dans le monde (*trois herbicides, trois insecticides et trois fongicides*)... dont le Roundup de Monsanto, l'herbicide le plus utilisé. «*Nous avons étendu les travaux que nous avons faits avec le Roundup et montré que les produits vendus aux jardiniers, agriculteurs et collectivités étaient de 2 à 1000 fois plus toxiques que les principes actifs qui sont les seuls à être testés in vivo à moyen et long terme*» a déclaré le professeur Séralini. Autrement dit, le produit global vendu dans le commerce est bien plus dangereux que le principe actif testé tout seul. Le SABRE PJT en est un parfait exemple avec ses 120 g/l de glyphosate, ses 60 g/l de MCPA et ses 15 g/l de diflufenican.

Cette étude démontre l'ampleur du scandale de la sous-évaluation des risques réels posés par les pesticides auxquels la société est exposée chaque jour. Elle rejoint le cri d'alerte poussé par 1233 médecins (*dont 4 lotois seulement*) inquiets des liens qui sont maintenant établis chez les professionnels exposés aux pesticides avec certains cancers et certains troubles neurologiques tels que la maladie de Parkinson.

Alors ? Les municipalités, petites ou grandes, vont-elles continuer à cautionner ce scandale sanitaire et faire comme si elles ne savaient pas ? Il existe d'autres solutions, avec des produits moins dangereux, mais plus chers, qui demandent un peu plus de main-d'œuvre ou alors l'utilisation d'appareils thermiques qui tuent les mauvaises herbes. Aux collectivités locales de montrer l'exemple...

Daniel Pasquier

LA NATURE EST BONNE FILLE

Dans le dernier numéro de la Caselle, nous avons parlé de ce dépôt d'ordures en tout genre, en bordure de la route d'accès au village de Lalbenque, sous la terrasse d'une maison sise à 20 mètres de la poste. Malgré un débat houleux lors d'un conseil municipal, malgré l'obligation du maire de faire enlever ces ordures même sur des terrains privés (*article L.541-3 du code de l'Environnement*), rien ne semble avoir été entrepris pour éliminer cette verrue à l'entrée du village. Qu'à cela ne tienne ! La nature est bonne fille puisque la vigne vierge est en train de recouvrir tous ces déchets qui disparaissent peu à peu de la vue des passants...jusqu'à l'arrivée des chutes des feuilles à l'approche des premiers froids. La bonté de la nature a ses limites !



UNE SURPRENANTE ARITHMETIQUE

Le samedi 17 mai, dans la salle des fêtes de Saint-Hilaire, lors du discours du maire de Lalbenque à l'occasion de la petite sauterie qui a suivi la plantation des maïs, nous avons frôlé l'accident. Certains ont failli s'étouffer en écoutant les propos du maire qui s'est livré, publiquement, à de drôles de calculs.

Sa liste ayant obtenu 511 voix aux dernières élections, il s'est laissé aller à déplorer le triste sort des 4 derniers de sa liste qui n'ont pas été élus alors qu'ils avaient obtenu plus de voix que Sébastien Nodari, Patricia Chatelin et Charles Lonjou (333 voix) et que Daniel Pasquier (171 voix). Devant de tels propos, à moins d'être un aficionado du maire et de boire ses paroles sans le moindre esprit critique, difficile de ne pas s'étrangler. Monsieur Pouget aurait-il déjà oublié que la règle du jeu était changée et que les électeurs ne votaient pas, cette année, pour des candidats mais pour une liste de candidats. Ça s'appelle, monsieur le maire, un vote pour une liste entière à la plus forte moyenne. Les 16 candidats évincés de la liste «Lalbenque avant tout » se sont-ils plaints de n'avoir pas été élus ? Non ! De même, les 18 candidats

évincés de la liste «Lalbenque-Ecologie» se sont-ils plaints de ne pas avoir de siège ? Non plus ! Ces 34 citoyens de Lalbenque auraient-ils plus démerité que les quatre pauvres malheureux éconduits de la liste Pouget? Certainement pas ! Ils ont mené campagne sans compter mais ils acceptent sans barguigner la règle démocratique.

Cette arithmétique étonnante laisse songeur et amène à supposer que le maire de Lalbenque, après quatre mandats sans opposition, aurait bien aimé en faire un cinquième sur le même mode avec ses 19 candidats élus au premier tour et un conseil monolithique comme les 25 dernières années. On comprend aisément que c'est plus facile de diriger un territoire sans opposition.

Au lieu de faire pleurer dans les chaumières en s'apitoyant sur le sort des quatre exclus, on aurait aimé entendre dans la bouche du maire sa réelle satisfaction de voir entrer, au sein de son conseil, les diverses sensibilités politiques du village, celle portée par Sébastien Nodari et Daniel Pasquier et leurs deux listes. Il eût été bon que ce souci d'ouverture et de démocratie fût affirmé avec force et publiquement. Gageons que ce dérapage verbal n'a été dû qu'à un excès de zèle devant un public tout acquis à sa cause...dans l'euphorie de la victoire et des maïs plantés au cours de la journée.

Daniel Pasquier

LA MAISON

Je souhaite saluer le pays de Lalbenque pour cette belle réalisation qu'est la maison de santé. Elle réunit les professionnels dans le but d'obtenir une meilleure qualité de la prise en charge des patients avec comme objectif principal de lutter contre la désertification rurale des médecins.

Cependant il y a comme un décalage entre l'espoir légitime que nous pouvions avoir et la réalité. La conception que nous avons d'une maison est un lieu agréable et confortable, accueillant, chaleureux et à taille humaine

Les places « handicapés » devant la porte d'entrée c'est du déjà vu ! Mettons-les plus loin ! Ça fera les pieds aux personnes âgées et les handicapés n'auront qu'à huiler leurs fauteuils. Chacun sa peine, pour une fois ceux qui vont bien pourront se garer devant la porte !

Si vous vous rendez au kiné pour une tendinite au bras, alors vous avez de la chance car votre premier exercice sera d'ouvrir la porte d'entrée ! Personnes âgées et handicapés non assistés, débrouillez-vous ! Après la traversée du parking, voilà pour vous un second challenge.

Et enfin, une fois la porte franchie, vous découvrirez le délicat sourire de la secrétaire derrière son petit bureau, son accueil chaleureux, prête à vous renseigner, vous orienter, prendre vos rendez-vous... Ah non, c'est vrai, ce poste-là n'existe pas ! Vous devrez affronter, seul, le dédale de couloirs, avec leurs couleurs chatoyantes nuancées de noir et de...gris. Peu ou pas de lumière extérieure directe c'est un choix, mais inutile d'être accompagné d'un ami claustrophobe ou dépressif...il n'en ressortira pas indemne. Cette entrée glauque dissuadera rapidement les récalcitrants aux plombages et autres coquetteries de dentiste qui feront rapidement demi-tour.

Heureusement que nous pouvons compter sur nos professionnels de santé qui savent redonner un peu de vie et de chaleur à ce lieu...même si tous n'ont pas pu rejoindre

«la maison» par manque de place. Si cela n'a pas été prévu au moment des travaux, une extension pour «agrandissement de la famille» sera peut-être au programme dans un futur proche.

Rappelons quand même que le coût de l'opération s'élève à 1,145 million d'euros. Près de 60% d'aides publiques ont permis de réduire les loyers qui s'élèvent aujourd'hui à 5euros/mois le m²...Ces faibles loyers devaient permettre le financement d'un secrétariat, l'achat de matériels informatiques...etc. Qu'en est-il ?

L'octroi de financements, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement, est subordonné à l'exigence de certains critères minimaux, définis dans le cahier des charges des MSP. On peut alors s'étonner que notre maison ait pu prétendre à ces financements spécifiques vu qu'elle ne respecte pas tous les critères «socles» obligatoires pour un tel projet.

Dans ces critères on trouve l'accueil et l'encadrement des professionnels de santé en formation, les actions de prévention (*promotion de la santé, éducation thérapeutique...*), et surtout la continuité des soins avec une organisation permettant de répondre aux demandes de soins non programmées en dehors des horaires de PDS (*permanence des soins*).

Toutes ces questions restent ouvertes.

Céline Balitrand



A CONTRE COURANT

Le samedi 21 juin, jour du début de l'été, une «brigade de pionniers», une vingtaine de membres de l'ASEL, a eu l'immense plaisir d'accompagner et de soutenir l'un de ses adhérents, nous voulons parler du jeune Matthieu Brunet agriculteur et éleveur de moutons, dans une opération de sarclage à la main d'une parcelle d'un hectare de maïs située sur la D6 en-dessous du château de Cieurac. Equipés de binettes et n'utilisant que leurs seules mains pour venir à bout des «mauvaises herbes» qui ont pour vocation de faire baisser les rendements, les courageux compagnons avaient bien conscience de participer à l'invention de l'agriculture du futur. Car le maïs en question, loin d'avoir été scientifiquement élaboré par Monsanto ou

par Pionner, d'origine locale et particulièrement ancien, était autrefois utilisé par les paysans qui n'avaient pas encore été éclairés par les promoteurs de l'agriculture moderne. Quelle ne dût pas être la surprise des automobilistes observant de leur voiture ces sarcleurs courbés vers le sol, démunis de vaporisateurs, de masques et de protection, plutôt lents et malgré tout souriants et bavards. Opération symbolique, certes, mais qui ne saurait laisser tout le monde indifférent. Quelques encouragements de la part des passants en voiture. Seul un agriculteur lalbenquois, d'humeur grincheuse et probablement partisan d'une agriculture «moderne», nous a envoyé un SMS avec un florilège d'insultes de bas niveau...et même de caniveau. Par égard pour lui, nous tairons son nom.

Le bureau de l'ASEL



ASEL

Mairie de Lalbenque
46230 Lalbenque

Site internet : <http://www.asel.eu.com/>

Tel. 05 65 31 75 91 ou 05 65 20 24 89

Si vous voulez soutenir l'action de l'ASEL, si vous aimez lire ce petit journal, alors n'hésitez pas à nous rejoindre



Adhésion à l'association (inclus l'abonnement à la Caselle Enchênée) :

- ✍ Individuel : 15€ / an
- ✍ Pour un couple : 20€ / an

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

EMAIL :

Dépôt légal préfecture de Cahors : Avril 2007 : n° 46/2007/06